

Lettre du P. Joseph Aubery, au nom des Abnakis du Canada, au Doyen du Chapitre de Chartres.

MONSIEUR:

Il y a une soixantaine d'années environ que vostre illustre compagnie voulut bien contracter une union d'adoption par laquelle elle regardoit la nation *Abnakise* du Canada comme ses frères, quoique les Chefs de cette nation, n'osant pas s'élever si haut, se contentassent et se trouvassent infiniment honorez et avantagez d'estre de cette illustre Compagnie les enfans. Elle leur envoya dès lors une chemise d'argent en reliquaire. Pour respondre à cet honneur et ce bonheur, cette nation, quelques années aprèz, n'ayant rien de plus précieux que ce qu'on appelle la pourcelaine, qui est icy leur argent et leur or, on en composa un collier de onze rangs environ et de six pieds aussi environ de longueur, orné autant qu'ils le peuvent de porc-épic; on l'enferma dans une boëste d'écorce travaillée aussi délicatement qu'on le peut faire en cette matière, et avant de l'envoyer à vostre illustre compagnie, feu le R. P. Vincent Bigot, supérieur alors de la mission, l'exposa dans l'église pendant huict ou neuf jours pour que, par les prières que firent les Sauvages, la Sainte-Vierge eust pour agréable l'union que l'on prétendoit renouveler et affermir pour toujours avec le chapitre de Chartres. Le présent fut envoyé, et